



GeNeuro annonce le succès de son introduction en bourse et lève 33 M€ sur Euronext à Paris

- Prix de l'offre fixé à 13 € par action
- Participation de l'Institut Mérieux et de Servier à hauteur de 9,3 M€
- Capitalisation boursière d'environ 190 M€
- Fonds levés pour accélérer les développements cliniques aux Etats-Unis et dans de nouvelles indications

Genève, Suisse, le 14 avril 2016 – GeNeuro, société biopharmaceutique qui développe de nouveaux traitements des maladies auto-immunes, en particulier la sclérose en plaques (SEP), annonce aujourd'hui son introduction en bourse sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris, réalisée par voie d'offre à prix ouvert (« OPO ») et de placement global (« Placement Global »), ensemble avec l'OPO, l' « Offre », en levant 33 M€.

« Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui le succès de notre introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, étape importante dans le développement de GeNeuro et de son approche innovante visant à stopper en amont la progression de la sclérose en plaques. » déclare Jesús Martin-Garcia, Président Directeur Général de GeNeuro. « Nous tenons à remercier l'Institut Mérieux, Servier ainsi que nos nouveaux actionnaires. Cette introduction en bourse favorisera le développement de GeNeuro dans la sclérose en plaques, son déploiement en Europe et aux Etats-Unis, mais également dans de nouvelles indications auto-immunes pour lesquelles de très nombreux patients sont en attente de solutions thérapeutiques efficaces. »

Le prix applicable au Placement Global et à l'OPO a été fixé à 13 € par action.

Comme envisagé lors de son lancement, l'opération a bénéficié du soutien de l'Institut Mérieux et de Servier, ces derniers ayant souscrit pour un montant total de 9,3 M€. Cette marque de confiance permet à la Société de disposer d'un actionnariat stable regroupant des acteurs industriels de premier plan dans les sciences de la vie. 78% du montant levé auprès de nouveaux actionnaires a été souscrit à l'international, principalement au Royaume-Uni et aux USA.

Les 2 538 500 actions nouvelles souscrites dans le cadre de l'Offre ont été allouées de la manière suivante :

- **Placement Global** : 2 441 647 actions allouées aux investisseurs institutionnels (soit 96% du nombre total des actions nouvelles émises);
- **OPO** : 96 853 actions allouées au public (soit 4% du nombre total des actions nouvelles émises).

Sur la base du prix d'introduction de 13 euros par action et, des 14 658 118 actions existantes, la capitalisation boursière de GeNeuro s'élèvera à environ 190 M€ à l'issue de l'opération.

La clause d'extension a été exercée à hauteur de 88 500 actions. Le nombre d'actions nouvelles pourra, le cas échéant, être augmenté d'un maximum de 9 441 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice de l'option de surallocation consentie aux Chefs de File et Teneurs de livre dans le cadre de l'Offre entre la date des présentes et le 13 mai 2016.

*CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.*

Les négociations des actions commenceront le 15 avril 2016 sous forme de promesses d'actions sur une ligne de cotation intitulée « GENEURO AIW » jusqu'à la date de règlement-livraison incluse, prévue le 18 avril 2016, des actions émises au résultat de l'OPO et du Placement Global.

Les actions seront ensuite négociées sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « GNRO » (**code ISIN CH0308403085** ; **code mnémonique GNRO**) dès l'ouverture des négociations le 19 avril 2016.

GeNeuro, une nouvelle voie dans le traitement contre la sclérose en plaques :

- Une approche innovante visant à freiner, voire stopper en amont la progression de la maladie
- Un accord de collaboration et de licence avec un grand laboratoire français, Servier
- Un marché évalué à près de 20 milliards de dollars par an
- D'autres débouchés potentiellement extrêmement prometteurs au-delà de la sclérose en plaques
- Un actionnariat comprenant des entreprises pharmaceutiques de renom (Institut Mérieux et Groupe Servier)

Grâce à son introduction en bourse, GeNeuro entend :

- **Ouvrir des centres cliniques aux Etats-Unis** dans le cadre de l'essai de Phase IIb pour le GNbAC1 dans l'indication de la SEP et le renforcement de liens avec les milieux académiques aux Etats-Unis ;
- **Réaliser des essais précliniques et cliniques de Phase II du GNbAC1 dans d'autres indications** caractérisées par d'importants besoins médicaux, à savoir des maladies où l'on détecte le MSRV-Env dans les tissus affectés, comme le diabète de type 1 (DT1) et la polyneuropathie inflammatoire démyélinisante chronique (PIDC), ou d'autres maladies humaines dans lesquelles les HERV pourraient aussi jouer un rôle clé ;
- **Renforcer sa structure** afin de préparer la Société à planifier et mener une étude de Phase III aux Etats-Unis.

CARACTERISTIQUES GENERALE DE L'OFFRE

Prix de l'Offre

- Le prix de l'OPO et du Placement Global est fixé à 13 € par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de GeNeuro d'environ 190 M€ post augmentation de capital.

Taille de l'Offre et produit brut de l'opération

- 2 538 500 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'OPO et du Placement Global.
- Le produit brut de l'émission s'élève à environ 33 M€.

Répartition des actions souscrites dans le cadre de l'Offre

- Placement Global : 2 441 647 actions nouvelles allouées aux investisseurs institutionnels (soit près de 31,74 M€ et environ 96% du nombre total de titres alloués).
- OPO : 96 853 actions nouvelles au public (soit près de 1,26 M€ et environ 4% du nombre total des titres offerts).
- Dans le cadre de l'OPO, les ordres A1 et A2 seront servis à 100%.

*CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.*

Engagement d'abstention de la Société et engagements de conservation des actionnaires historiques

- Société, à la date de signature du contrat de garantie : 180 jours calendaires
- Ensemble des détenteurs d'actions et d'options à la date du visa sur le Prospectus : 365 jours calendaires

Répartition du capital à l'issue de l'Offre

A l'issue de l'Offre, le capital social de GeNeuro se décomposera de la façon suivante :

	Détenzione à l'issue de l'Offre (hors exercice éventuel de l'option de surallocation)		Détenzione à l'issue de l'Offre (après exercice intégral de l'option de surallocation)	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Eclosion2 & Cie SCPC	6 367 608	43,44%	6 367 608	43,41%
Institut Mérieux	4 027 320	27,48%	4 027 320	27,46%
Groupe Servier	1 254 566	8,56%	1 254 566	8,55%
bioMérieux SA	938 334	6,40%	938 334	6,40%
Total investisseurs institutionnels	12 587 828	85,88%	12 587 828	85,83%
Administrateurs et membres de la direction	213 946	1,46%	213 946	1,46%
Salariés	2 110	0,01%	2 110	0,01%
Public	1 821 234	12,42%	1 830 675	12,48%
Autodétention	33 000	0,23%	33 000	0,22%
TOTAL	14 658 118	100,00%	14 667 559	100,00%

Calendrier de l'Offre

15 avril 2016 9 heures (heure de Paris)	<ul style="list-style-type: none">• Début des négociations des actions sur Euronext Paris sous forme de promesses d'actions (ligne de cotation « GENEURO AIW »)
18 avril 2016	<ul style="list-style-type: none">• Règlement-livraison
19 avril 2016 9 heures (heure de Paris)	<ul style="list-style-type: none">• Début des négociations des actions sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation unique « GNRO »)
13 mai 2016	<ul style="list-style-type: none">• Fin de la période de stabilisation éventuelle

Codes d'identification des titres GeNeuro

- Libellé : GeNeuro SA
- Code ISIN : CH0308403085
- Mnémonique : GNRO
- Compartiment : Euronext Paris (Compartiment B)
- Secteur d'activité : 7211Z – Recherche – développement en biotechnologie

Intermédiaires financiers



*Coordinateur Global
Chef de File et Teneur de Livre Associé*



Chef de File et Teneur de Livre Associé

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus relatif à l'Offre et à l'admission des actions de GeNeuro sur le marché réglementé d'Euronext à Paris visé par l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») le 30 mars 2016 sous le numéro 16-106 (le « Prospectus ») sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société GeNeuro (18, chemin des Aulx, CH-1228 Plan-les-Ouates, Genève, Suisse) ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.geneuro.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à porter leur attention sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du Prospectus (et en particulier sur les facteurs de risques mentionnés à la section 4.1 « Risques liés aux produits, au marché et à l'activité du Groupe) et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la seconde partie du Prospectus.

Ce document ne constitue ni une offre de titres de GeNeuro dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables, ni une offre de vente des actions GeNeuro aux États-Unis. Les actions de GeNeuro ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. GeNeuro n'a pas l'intention d'enregistrer l'Offre aux États-Unis. Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Contacts :

GeNeuro

Jesús Martin-Garcia
Président et Directeur Général
investors@geneuro.com
+41 22 794 50 85

NewCap

Relations investisseurs
Julien Perez
geneuro@newcap.eu
01 44 71 98 52

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau
geneuro@newcap.eu
01 44 71 94 98

A propos de GeNeuro :

GeNeuro, créée en 2006 et spin-off de l'Institut Mérieux, développe une plateforme technologique pour le développement de nouveaux traitements ciblant des causes potentielles de troubles neurologiques et de maladies auto-immunes, telles que la sclérose en plaques, la Polyneuropathie Inflammatoire Démélinisante Chronique ou le diabète de type 1.

Le premier produit de GeNeuro, le GNbAC1, est un anticorps monoclonal qui neutralise une protéine exprimée par les rétrovirus endogènes humains, des gènes normalement silencieux dans le génome humain. GeNeuro estime que ce candidat-médicament pourrait devenir le premier traitement visant un facteur identifié comme potentiellement causal de la sclérose en plaques, et ainsi représenter un changement de paradigme dans les options pour traiter cette maladie.

*CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.*

Le GNbAC1 fait l'objet d'un accord de collaboration avec Servier qui pourrait résulter en plus de 360 M€ de revenus potentiels, hors royalties, dont 37,5 M€ destinés au financement de l'étude clinique de Phase IIb actuellement en cours dans l'indication de la sclérose en plaques.

Basée à Genève en Suisse, et disposant de centres de R&D à Archamps, en Haute-Savoie, et à Lyon, GeNeuro compte 24 collaborateurs. Elle détient les droits sur 16 familles de brevets qui protègent sa technologie.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.geneuro.com

Avertissement

Le présent communiqué, les informations qu'il contient et le prospectus auquel il est fait référence, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société en Australie, au Canada, au Japon, aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans un quelconque pays. Les actions de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Sous réserve de certaines exceptions, les actions de la Société ne peuvent être offertes ou vendues en Australie, au Canada, au Japon à tout résident ou citoyen d'Australie, du Canada ou du Japon. L'offre et la vente des actions de la Société n'a pas fait l'objet et ne fera pas l'objet d'un enregistrement au titre du US Securities Act de 1933 tel que modifié, ni au titre de toute réglementation applicable en Australie, au Canada ou au Japon. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'Offre mentionnée dans le présent communiqué aux États-Unis d'Amérique ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué est de nature promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2010/73/EU du Parlement européen et du Conseil européen du 4 novembre 2003, tel que modifié (la « Directive Prospectus »), dans la mesure où la Directive Prospectus a été transposée au sein de l'Etat Membre considéré. Toute décision d'acheter ou de souscrire des actions dans le cadre de l'Offre en France mentionnée dans le présent communiqué ne devra être effectuée que sur la seule base des informations contenues dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre au public et de l'admission des titres de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et rendu public par la Société en relation avec cette offre.

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « FSMA »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « FCA ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive 2003/71/EC (y compris les amendements et les mesures d'exécution s'y rapportant, la « Directive Prospectus »). Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est uniquement destiné (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 du Royaume-Uni (l' « Ordonnance ») ou qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a)-(d) de l'Ordonnance ou (ii) à d'autres personnes auxquelles la Société peut légalement transmettre une invitation ou une incitation à investir conformément à l'Ordonnance (ces personnes étant ci-après dénommées les « personnes habilitées »). Tout investissement, toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué et toute invitation, encouragement ou incitation à souscrire, acquérir ou investir des actions de la Société est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.

Des exemplaires du Prospectus visé par l'AMF le 30 mars 2016 sous le numéro 16-106 sont disponibles, sans frais, auprès de la Société (18, chemin des Aulx, CH-1228 Plan-les-Ouates, Genève, Suisse) ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.geneuro.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

L'attention du public est attirée sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du Prospectus (et en particulier sur les facteurs de risques mentionnés à la section 4.1 « Risques liés aux produits, au marché et à l'activité du Groupe) et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la seconde partie du Prospectus.

S'agissant des Etats Membres de l'Union Economique Européenne ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'« Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France, qu'au profit (i) de

*CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.*

personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, (ii) de moins de 100, ou, si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions correspondantes de la Directive 2010/73/EU, 150, personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus), ainsi que le permet la Directive Prospectus ; ou, dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné, pourvu qu'une telle offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne fasse pas naître une obligation pour la Société de publier un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du précédent paragraphe, l'expression « offre au public » d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Dans le cadre de l'Offre, Bryan, Garnier & Co et la Société Générale (l' « Agent de Stabilisation ») (ou la ou les personnes agissant pour le compte de l'Agent de Stabilisation) pourront, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, effectuer des sur-allocations jusqu'à un maximum de 9 441 actions et réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société à un niveau supérieur à celui qui prévaudrait autrement sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Ces opérations pourront commencer le jour même ou après la date du début des négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et se termineront au plus tard 30 jours après la date du début de ces négociations. Ces opérations pourront être réalisées sur le marché réglementé d'Euronext Paris, de gré à gré ou autrement. Il n'y a aucune assurance que de telles opérations de stabilisation seront réalisées et, si elles sont entreprises, elles pourront être interrompues à tout moment.

Ce communiqué contient des déclarations prospectives concernant GeNeuro et ses activités, y compris la stratégie de la Société et le développement de ses produits. Ces déclarations prospectives sont, par nature, soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes significatifs et les résultats, conditions financières, performances et développements réalisés par GeNeuro pourraient différer significativement des intentions, objectifs et attentes exprimés ou induits dans ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date où elles ont été faites, et GeNeuro n'est pas tenue de les mettre à jour ou de les modifier, que ce soit en raison d'informations nouvelles, d'événements futurs ou autres, sous réserve de la réglementation applicable.

*CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.*